

**COMPTE RENDU- REUNION DU BUREAU
JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022
18 H 00 SIEGE SOCIAL DU SYDEEL66**

L'an Deux Mille Vingt-deux et le Vingt Deux Septembre à Dix-huit Heures, le Bureau Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège social du SYDEEL66, sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.5211-10,
Vu la Délibération du Comité Syndical N°28032020 du 19 Octobre 2020 portant délégation des attributions du Comité Syndical au Bureau Syndical*

Date de Convocation : **15/09/2022**

MEMBRES EN EXERCICE : **15**

QUORUM : **9**

MEMBRES PRESENTS : 09

Jacques ARNAUDIES - Jean MAURY - Edmond JORDA- Claude GRAU - Gérard SOLER - Louis PUIG - GARRIDO Roger - FOURCADE Didier - Jean Louis VINCIGUERRA –

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 02

Jean-Louis JALLAT - Sébastien PI

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 04

Laurent BERNARDY à Edmond JORDA
Michel GARCIA à Claude GRAU
Yves PORTEIX à Jean MAURY
Jean Jacques THIBAUT à Didier FOURCADE

Secrétaire de Séance : Edmond JORDA

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

B09032022 – Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Jean MAURY, Président

En application de l'article L 2121 -15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,
M. Edmond JORDA est désigné secrétaire de séance**

Votes exprimés : 13

Pour : 13

Contre :0

Abstention :0

B10032022 : Approbation compte rendu du 15 juin 2022

RAPPORTEUR : Jean MAURY, Président

Monsieur le Président propose au vote l'approbation du compte rendu du 15 Juin 2022 et demande s'il y a des observations.

En l'absence d'observations, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu du 15 Juin 2022 est adopté.

Votes exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

B11032022. Candidature appel à projet - programme ACTEE lum'acte

Rapporteur : Jean MAURY - Président

Dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, les programmes ACTEE sont des programmes ambitieux portés par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) visant à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique.

Avec un parc avoisinant les 10 millions de points lumineux, l'éclairage public représente plus de 40% des consommations d'électricité des collectivités, comme le précise l'étude ADEME/FNCCR/AITF, soit une part conséquente des dépenses en énergie des communes, confrontées à un prix de l'électricité qui ne cesse d'augmenter depuis 2008.

La consommation du parc EP représente environ 5 TWh par an et mobilise une tranche nucléaire de 1260 MW. Cette consommation, due à un parc d'éclairage public vieillissant (40% du parc a plus de 25ans) pèse sur la pointe de demande en électricité lors de l'allumage en début de soirée.

Le taux de pénétration de la LED dans le parc d'éclairage public se situe entre 15 et 20%, alors que la majorité du parc est composé de lampes à décharge ne répondant pas aux objectifs de réduction des nuisances lumineuses. Ces sources sont énergivores et leur remplacement (environ 5% par an) représente un gisement d'économies d'énergie conséquent et rapide à mettre en œuvre.

Le remplacement des sources existantes par des solutions LED permet de générer des économies d'énergie pouvant atteindre un facteur 3, voire 5 avec le pilotage par des outils intelligents permettant une gestion plus fine de l'éclairage.

Devant ce besoin d'intensifier la rénovation énergétique du parc d'éclairage extérieur des collectivités ainsi que d'accentuer la connaissance des installations d'éclairage public sur le territoire, le programme CEE ACTEE2, modifié par l'arrêté du 4 mars 2022 paru au JORF du 19 mars 2022, via son sous-programme **Lum'ACTE**, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions.

Les prestations et aides éligibles dans le cadre de cet appel à projet sont :

1. **LOT1** – Réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques ainsi que les schémas directeurs d'aménagement lumière.
 - Taux d'aide jusqu'à 30% si moins de 3 000 points lumineux concernés
 - Taux d'aide jusqu'à 50% si plus de 3 000 points lumineux concernés, plafonné à 150 000 € par groupement

2. **LOT2** – Outil de suivi du parc d'éclairage (GMAO)
 - Taux d'aide jusqu'à 50% plafonné à 10 000€ par groupement
3. **LOT3** – Maitrise d'œuvre et assistance à maitrise d'ouvrage pour accompagner les projets
 - Taux d'aide jusqu'à 30% plafonné à 40 000€ par groupement

Ayant entendu le rapporteur, après en avoir délibéré, le bureau syndical à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide le projet de candidature**
- **Accepte de se positionner coordonnateur d'un groupement et de porter la candidature auprès de la FNCCR**
- **Autorise le Président à signer tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision.**

Votes exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 19h00.

**Le Secrétaire de séance
M. Edmond JORDA**

**Le Président
M. Jean MAURY**